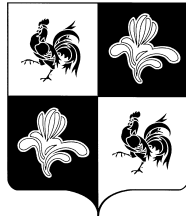


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



17 mars 2014

SESSION ORDINAIRE 2013-2014

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**visant à limiter strictement la publication et la diffusion sous format papier
des rapports annuels des services publics, des organismes d'intérêt public
au sens large qui dépendent de la Commission
communautaire française**

**déposée par Mme Michèle Carthé, Mme Magali Plovie,
Mme Caroline Persoons, M. Joël Riguelle et M. Vincent De Wolf**

RAPPORT

fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration,
des Relations internationales et des Compétences résiduelles

par Mme Anne HERSCOVICI

SOMMAIRE

1. Désignation du rapporteur	3
2. Exposé de Madame Michèle Carthé, co-auteure	3
3. Discussion générale	3
4. Discussion et vote des considérants et des points du dispositif.....	3
5. Vote sur l'ensemble de la proposition de résolution	3
6. Approbation du rapport.....	3
7. Texte adopté par la commission.....	3

Membres présents : M. Aziz Albishari, M. Mohamed Azzouzi (remplace M. Philippe Close), Mme Michèle Carthé (remplace M. Alain Hutchinson), M. Emmanuel De Bock, M. Serge de Patoul, M. Hamza Fassi-Fihri (président), Mme Anne Herscovici, Mme Catherine Moureaux (remplace M. Emir Kir), M. Philippe Pivin, Mme Magali Plovie (remplace M. Vincent Lurquin), M. Eric Tomas et M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

Membres absents : M. Philippe Close (remplacé), M. Alain Hutchinson (excusé et remplacé), M. Emir Kir (remplacé) et M. Vincent Lurquin (remplacé).

Etaient également présents à la réunion : Mme Dominique Braeckman, M. Michel Colson, M. Jamal Ikazban (députés) et M. Christos Doukeridis, ministre-président.

Mesdames,
Messieurs,

La commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles a examiné, en ses réunions des 10 février et 17 mars 2014, la proposition de résolution visant à limiter strictement la publication et la diffusion sous format papier des rapports annuels des services publics, des organismes d'intérêt public au sens large qui dépendent de la Commission communautaire française, déposée par Mme Michèle Carthé, Mme Magali Plovie, Mme Caroline Persoons, M. Joël Riguelle et M. Vincent De Wolf.

1. Désignation du rapporteur

Mme Anne Herscovici a été désignée en qualité de rapporteuse.

2. Exposé de Madame Michèle Carthé, co-auteure

L'objectif de la proposition de résolution présentée est de demander au Collège de prendre les mesures nécessaires afin d'interdire la publication et la diffusion sous format papier des rapports annuels (ou leur équivalent) des services publics et des organismes d'intérêt public au sens large qui dépendent de la Commission communautaire française.

En effet, chaque année, les services publics publient leur rapport annuel qui présentent, entre autres, les activités de l'année en question, les comptes annuels, etc.

Ce rapport annuel a une grande utilité en terme de transparence et d'information. Toutefois, la multiplication des exemplaires sous format papier ne semble pas se justifier.

La volonté de cette proposition de résolution est de réduire, d'une part, l'empreinte écologique des services publics et des organismes d'intérêt public au sens large et, d'autre part, les dépenses publiques, en prenant une mesure simple : celle de la généralisation de la diffusion des rapports annuels et autres rapports d'activités sous format électronique.

Cependant, si le respect de l'obligation légale le nécessite, le rapport pourra toujours être envoyé, sous format papier, exclusivement aux destinataires concernés par cette obligation.

Par ailleurs, il faut tenir compte de la fracture numérique et éviter que l'absence d'ordinateur ou d'accès à internet ne crée une discrimination. Les rapports annuels doivent donc rester disponibles en format papier sur demande.

Mme Carthé précise que cette proposition de résolution a déjà été votée au Parlement wallon et au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'intervenante conclut en soulignant que tous les groupes politiques, y compris ceux de l'opposition, ont cosigné et donc soutenu ce texte.

3. Discussion générale

M. Serge de Patoul (FDF) est heureux que les différents parlements votent ce texte. La diffusion des rapports annuels par internet permettra une diffusion large de ceux-ci, ce qui augmentera l'efficacité de l'information tout en réduisant l'empreinte écologique des services concernés.

4. Discussion et vote des considérants et des points du dispositif

Les cinq considérants et les deux points du dispositif ne suscitent aucun commentaire et sont adoptés à l'unanimité des douze membres présents.

5. Vote sur l'ensemble de la proposition de résolution

L'ensemble de la proposition de résolution est adoptée à l'unanimité des 12 membres présents.

6. Approbation du rapport

La commission accorde sa confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

7. Texte adopté par la commission

Il est renvoyé au texte de la proposition de résolution tel qu'il figure au doc. 106 (2013-2014) n° 1.

La Rapporteuse,

Anne HERSCOVICI

Le Président,

Hamza FASSI-FIHRI

